

## Alerte en fiscalité canadienne

### Faits saillants du budget du Yukon 2016-2017



Le 7 avril 2016, M. Darrell Pasloski, ministre des Finances et premier ministre du Yukon, a déposé le budget du territoire pour 2016-2017. Ce budget met l'accent sur le renforcement de l'économie grâce au renouvellement du secteur minier, à l'amélioration des systèmes d'éducation et de soins de santé, et à des investissements dans les infrastructures et le tourisme.

#### Perspectives économiques

Le budget prévoit un surplus de 9,5 M\$ en 2016-2017, comparativement à un surplus révisé de 1,2 M\$ en 2015-2016. Ces données tiennent compte d'une augmentation de 3 % des dépenses de fonctionnement et d'entretien du territoire, qui passeront de 1,054 G\$ en 2015-2016 à 1,085 G\$ en 2016-2017. Le gouvernement n'a toujours pas de dette nette. Les transferts en provenance du Canada comptent pour environ 86 % des revenus du territoire.

#### Mesures fiscales

Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et le crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants ont été éliminés suite au dernier budget fédéral. Le budget du Yukon maintient ces crédits à l'échelon territorial.

Alors que le budget de l'an dernier a apporté des changements au barème d'imposition des particuliers et éliminé la surtaxe sur les revenus élevés, le budget de cette année ne comporte aucun changement relatif à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Aucun changement n'a été apporté aux taux d'imposition des sociétés ni aux taxes à la consommation.

Le ministre des Finances a annoncé que le territoire ne mettrait pas en place de taxe sur le carbone.

Le budget prolonge encore d'une année la Remise temporaire sur les factures d'électricité, qui offre aux clients une réduction maximale de 26,62 \$ par mois, calculée sur les 1 000 premiers kilowattheures utilisés, pour une économie annuelle pouvant atteindre 319 \$.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web du ministère des Finances](#).

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.



Nous vous invitons à télécharger notre nouvelle application mobile :

Deloitte tax@hand.

iOS

Android

BlackBerry

## Notre équipe de spécialistes :

### Bureau national

#### **Heather Evans**

Associée directrice canadienne, Fiscalité

[heevans@deloitte.ca](mailto:heevans@deloitte.ca)

416-601-6472

#### **Albert Baker**

Leader national de la politique fiscale

[abaker@deloitte.ca](mailto:abaker@deloitte.ca)

416-643-8753



Deloitte

1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 0M7  
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Pour vous désabonner de cette liste d'envoi, veuillez répondre à ce courriel avec la mention « Désabonner » comme objet.